



8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES
8.9 Culture

ARRETE N° 56

PORTANT SUR LA TARIFICATION BUVETTE *lors du festival La Rue est à vous – Edition 2024*

Le Maire de la Commune de LUNEL-VIEL,

- Vu la délibération du Conseil Municipal de LUNEL-VIEL en date du 3 juillet 2020 des pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

- Vu l'acte constitutif en date du 23 avril 2012 créant la régie **Festivités - Billetterie** pour tous les spectacles culturels organisés par la Commune de LUNEL-VIEL,

- Vu les arrêtés PC 170/2023 et 171/2023 en date du 17 juillet 2023 nommant un régisseur titulaire, un mandataire suppléant, et un mandataire,

- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des services liés au fonctionnement de la régie Festivités - Billetterie pour permettre l'encaissement des recettes relatives aux ventes de la buvette pour le **festival La rue est à vous**.

ARRÊTE

Article 1 : le tarif de la buvette tenue lors du festival **La rue est à vous** le samedi 4 mai 2024 est fixé comme suit :

BOISSONS	TARIF
Sodas	2 €
Verre de vin rosé, rouge, muscat sec, bière	2 € 50
Café, eau	1 €
Bouteille rosé / rouge / blanc Haut Courchamps	10 €
Bouteille rosé / rouge / blanc Haut Domaine Ampelhus	15 €

Article 2 : Le régisseur titulaire, le mandataire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions du présent arrêté.

Fait à LUNEL-VIEL, le 26 avril 2024

Le Maire,



Fabrice FENOY.